

N° 14280001 au catalogue  
ISSN 2818-1255

## Qualité de l'emploi au Canada

### Travail du soir, 2022

Date de diffusion : le 13 juin 2023



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Travail du soir, 2022

En avril 2022, environ 1 travailleur sur 20 (4,8 %) réalisait des quarts normaux de soir ou des heures de travail de soir. Le travail du soir est plus courant dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration, où 1 travailleur sur 5 (21,8 %) travaille habituellement en soirée. Le pourcentage de travailleurs qui travaillent habituellement des heures normales de soir était relativement élevé chez les étudiants âgés de 15 à 24 ans.

Selon les normes de l'Union européenne pour l'enquête sur la population active<sup>1</sup>, le travail du soir désigne le travail effectué après les heures normales de jour (c.-à-d. de 6 h à 18 h), mais avant les heures normales de sommeil (c.-à-d. minuit). Les données de Statistique Canada sur le travail du soir se rapportent aux travailleurs qui réalisent des quarts normaux de soir ou des heures de soir. L'indicateur du travail du soir est alors le pourcentage de travailleurs dont l'horaire habituel se traduit par des quarts normaux de soir ou des heures de travail de soir.

Les employeurs peuvent planifier du travail du soir pour répondre à la demande de certains services, par exemple, les restaurants et le divertissement. Le travail du soir peut également offrir aux étudiants et à d'autres travailleurs un horaire qui leur permet de s'acquitter d'autres responsabilités pendant la journée. Pour d'autres, le travail du soir peut poser un conflit en ce qui a trait aux responsabilités relatives aux soins des enfants et aux obligations familiales.

Les données et les analyses présentées dans cet article sont principalement fondées sur une enquête supplémentaire à l'Enquête sur la population active recueillie en avril 2022 chez les travailleurs de 15 ans à 69 ans. Les données se rapportent à l'emploi principal et ne sont pas désaisonnalisées. Des points de données supplémentaires de l'Enquête sociale générale de 2016 et de l'Enquête sur la qualité de l'emploi de 2020 sont également indiqués pour le même groupe d'âge.

## Tendances historiques

En avril 2022, 918 000 personnes, ou 4,8 % des travailleurs âgés de 15 à 69 ans, travaillaient habituellement pendant des quarts normaux de soir ou des heures de travail de soir. Bien que les tendances saisonnières d'emploi puissent avoir une incidence sur la prévalence du travail du soir, des données précédemment recueillies à d'autres moments de l'année fournissent des renseignements supplémentaires sur la proportion de travailleurs qui travaillent habituellement en soirée.

Les données de l'Enquête sur la qualité de l'emploi, recueillies immédiatement avant la pandémie en mars 2020, indiquent que parmi les travailleurs qui occupaient un emploi, ou qui avaient travaillé au cours des 12 derniers mois, 6,5 % travaillaient des quarts normaux de soir ou des heures de travail de soir. Le taux plus bas de travail du soir enregistré en avril 2022 peut être en partie attribuable au recul de l'emploi dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration, où le taux de travail du soir est le plus élevé. En avril 2022, l'emploi dans cette industrie était toujours 13,9 % (-170 000) en dessous des niveaux observés en février 2020 avant la pandémie (désaisonnalisé).

Selon l'Enquête sociale générale : Les Canadiens au travail et à la maison, 5,4 % des travailleurs travaillaient des quarts normaux de soir à l'automne 2016.

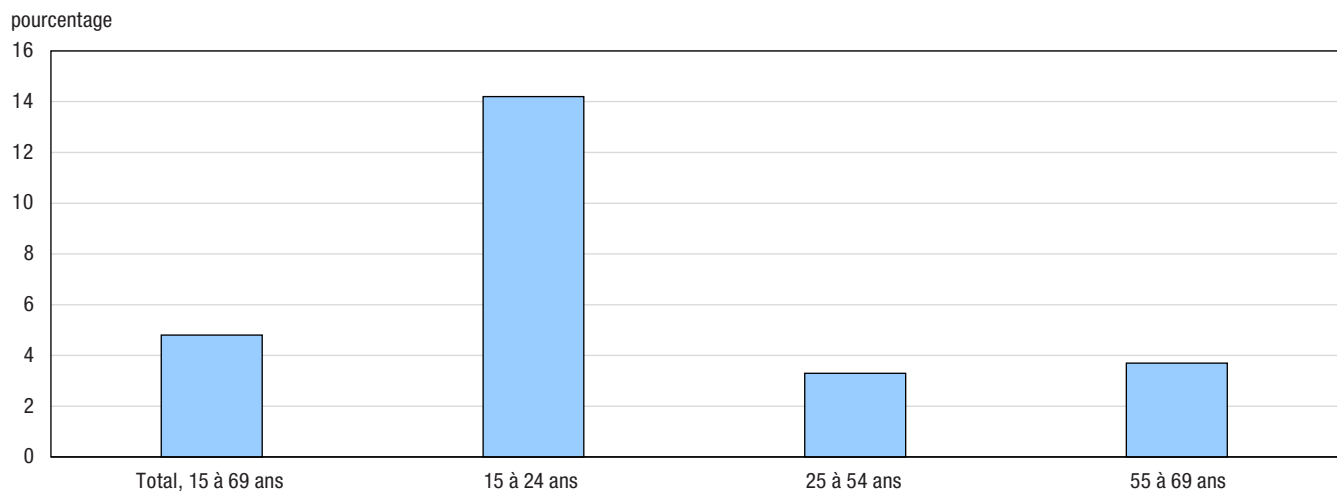
## Portrait récent

En avril 2022, le pourcentage de travailleurs ayant un horaire normal du soir était considérablement plus élevé chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (14,2 %) que chez les travailleurs âgés de 25 à 54 ans (3,3 %) et les travailleurs âgés de 55 à 69 ans (3,7 %). Parmi les travailleurs âgés de 15 à 24 ans, les étudiants (19,7 %) étaient plus susceptibles de travailler des heures normales de soir que les non-étudiants (8,3 %). Dans l'ensemble, les hommes (4,8 %) et les femmes (4,9 %) occupant un emploi affichaient des taux semblables de travail du soir.

1. Eurostat, s.d., « EU Labour Force Survey - new methodology from 2021 onwards »

**Graphique 1**

**Pourcentage (%) de travailleurs de 15 à 69 ans qui travaillent habituellement un quart normal de soir ou des heures de soir, par groupe d'âge, avril 2022**



**Note :** À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

**Source :** Statistique Canada, Supplément de l'Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

La proportion de travailleurs qui travaillent habituellement des heures normales de soir était considérablement plus élevée dans les services d'hébergement et de restauration (21,8 %). En avril 2022, le secteur représentait près du quart (24,4 %) de tous les travailleurs qui travaillaient habituellement en soirée. Le taux de travail du soir était également supérieur à la moyenne dans les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien (8,4 %), dans les arts, spectacles et loisirs (8,0 %), dans le commerce de détail (7,3 %), dans la fabrication (6,3 %), ainsi que dans les soins de santé et l'assistance sociale (6,0 %).

Le travail pendant un quart normal de soir ou les heures normales de soir était plus de trois fois plus courant chez les travailleurs à temps partiel<sup>2</sup> (11,3 %) que chez les travailleurs à plein temps (3,3 %). Ce taux s'explique en partie par l'organisation des heures de travail dans les industries des services d'hébergement et de restauration et d'autres industries orientées vers le public, où les quarts de travail sont souvent organisés pour répondre à la demande maximale de services précis. Cela contraste avec la proportion de travailleurs qui travaillent habituellement la nuit, qui était relativement semblable pour les travailleurs à plein temps et les travailleurs à temps partiel en avril 2022.

En ce qui concerne les groupes racisés, la proportion de travailleurs qui travaillent habituellement en soirée était la plus élevée chez les Canadiens d'origine philippine (11,8 %) et d'origine coréenne (10,0 %) et plus faible chez les Canadiens d'origine arabe (4,0 %) et d'origine chinoise (4,4 %). En avril 2022, la proportion de travailleurs occupant un emploi dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration représentait environ le double de la moyenne nationale (5,4 %) chez les Canadiens d'origine coréenne (11,6 %) et d'origine philippine (10,5 %).

Bien que les quarts de soir puissent aider certains travailleurs à concilier le travail et d'autres responsabilités, les personnes qui travaillent habituellement en soirée étaient moins susceptibles d'occuper un emploi leur offrant des modalités d'horaire flexible. En avril 2022, 23,4 % des personnes qui travaillaient habituellement des heures normales de soir pouvaient varier l'heure à laquelle ils commençaient et terminaient leur journée de travail, comparativement à 37,2 % des travailleurs ayant un horaire normal de jour. Bien que plus de la

2. Qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine.

moitié des travailleurs qui travaillent habituellement en soirée (54,8 %) aient indiqué qu'il était facile ou très facile pour eux de s'absenter une heure ou deux pour des raisons personnelles, cette proportion était plus faible comparativement à leurs homologues ayant un horaire normal de jour (73,2 %).

À l'instar des travailleurs qui travaillent habituellement la nuit, la vaste majorité des travailleurs réalisant des quarts normaux de soir ou des heures normales de soir travaillaient habituellement exclusivement à des emplacements autres que leur domicile (94,1 %), comparativement à 72,2 % des travailleurs ayant un horaire normal de jour.

### Renseignements sur l'indicateur

#### Description ou définition

L'indicateur du **travail du soir** est le nombre de travailleurs dont l'horaire habituel dans le cadre de leur emploi principal est des quarts normaux de soir ou des heures de travail de soir. Cet indicateur est exprimé en pourcentage de toutes les personnes occupées.

#### Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, avril 2022.

Statistique Canada, Enquête supplémentaire sur les indicateurs du marché du travail, avril 2022.

Enquête sociale générale : Les Canadiens au travail et à la maison, 2016.

Enquête sur la qualité de l'emploi, 2020.

#### Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

L'enquête supplémentaire d'avril 2022 à l'Enquête sur la population active (EPA) a été recueillie dans le cadre du programme concernant les indicateurs du marché du travail. L'échantillon est constitué de ménages qui en sont à leur 2e, 3e, 4e ou 5e mois de participation à l'EPA et la population observée est limitée aux personnes âgées de 15 à 69 ans habitant dans les provinces. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page [Indicateurs sur le marché du travail](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des secteurs d'activité est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

#### Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Heures de travail et conditions de travail](#)